



République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026/174

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DU BOX N°7 SIS 5 RUE D'ENGHIEN A EAUBONNE

LA MAIRE,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n°2026-022 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT la demande formulée par la Société KER EVAN représentée par sa gérante Madame Isabelle GERVAIS résidant 17 Avenue Albert 1^{er} à Eaubonne, pour l'occupation du box communal,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : de signer la convention pour l'occupation du box n°7 sis 5 rue d'Enghien à Eaubonne, par la Société KER EVAN représentée par sa gérante Madame Isabelle GERVAIS résidant 17 Avenue Albert 1^{er} à Eaubonne.

ARTICLE 2^{ème} : de préciser que cette occupation prend effet du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 99,59 euros.

ARTICLE 3^{ème} : d'ajouter que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Ville.

ARTICLE 4^{ème} : que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Argenteuil et ampliations en seront adressées à Madame la Trésorière Principale du Service de Gestion Comptable d'Ermont et à la Société KER EVAN représentée par sa gérante Madame Isabelle GERVAIS.

Eaubonne, le

27 MAI 2026

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 27/05/2026	
Publiée le : 28/05/2026	
Exécutoire le : 28/05/2026	
Délai de recours : 2 mois - à dater de la date de publication.	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
☐ Cheffe Secrétariat Général	☐ Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SÉNÉCHAL
☐ DGA Ressources	☐ Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,



Marie-José BEAULANDE